



Élections 2017 Décryptage sur les migrations

14

PRESTATIONS SOCIALES

« Pour les étrangers, c'est très facile de toucher les allocations. »

Les personnes étrangères n'accèdent pas aux prestations sociales dans les mêmes conditions que les Français : la loi prévoit des conditions plus restrictives. Par ailleurs, les prestations sont réservées aux personnes installées durablement en France, et, à une exception près, munies d'un titre de séjour. Enfin, de nombreuses personnes n'accèdent en fait pas aux droits qu'elles pourraient faire valoir.

Une personne étrangère qui viendrait en France dans le but de profiter du système de protection sociale serait confrontée à une mauvaise surprise en arrivant : elle ne pourrait bénéficier que de rares et maigres prestations. Au contraire, les personnes étrangères financent plus le système social qu'elles n'en bénéficient. En effet, elles arrivent souvent en France déjà formées, ont des parcours professionnels plus courts, et repartent souvent dans leur pays d'origine à l'âge de la retraite.

Même installées en France en situation régulière, les personnes étrangères sont touchées par des restrictions dans l'accès à plusieurs prestations. Par exemple, le RSA ne peut être perçu qu'après avoir séjourné au moins cinq ans avec un titre de séjour autorisant à travailler. De même, l'allocation de solidarité aux personnes âgées, dite « minimum vieillesse », requiert dix années de résidence avec autorisation de travail ! Quant aux prestations familiales, elles restent inaccessibles à la plupart des personnes ayant pénétré irrégulièrement en France avec leurs enfants, même lorsqu'elles ont régularisé leur situation. Les personnes sans-papiers ne peuvent percevoir aucune aide, sauf l'Aide médicale d'État (AME), qui est une nécessité de santé publique.

Enfin, il faut rappeler que le non-recours aux droits est un phénomène massif et de mieux en mieux documenté : selon l'Observatoire du non-recours aux droits, ce sont des milliards d'euros qui ne sont pas perçus chaque année. Les causes du non recours résident dans le défaut d'information, dans la difficulté à surmonter les obstacles administratifs, mais aussi dans le fait que de nombreuses personnes ne veulent pas, par principe, bénéficier d'aides de l'État.

Proposition

— Mettre en œuvre des politiques économiques et sociales visant à lutter contre les inégalités et contre les causes de désintégration sociale.

Pour aller plus loin

- Observatoire du non-recours aux droits, *L'envers de la fraude sociale*, La Découverte, 2012.
- ATD-Quart Monde, *En finir avec les idées reçues sur les pauvres et la pauvreté*, 3^e édition, 2016.
- La Cimade, *Petit guide - Lutter contre les préjugés sur les migrants*, octobre 2016.